

	Mardi 26 Mars 1675.	2551 ^{tt} : 10/	tt
	part sur 17		122:
plus les auteurs pour payer cette part p. l. dettes.	Vendredi 29 ^{me} Mars a Circé	2767 ^{tt} : 10/	tt
	part sur 19		119:
	Dimanche 31 ^{me} a Circé	2775 ^{tt}	tt
	part sur 19		125: 18/
	Mardi 2 Avril a Circé	2731 ^{tt}	tt
	part		110:
	Vendredi 5 ^{me} a Circé	2415 ^{tt}	tt
plus les auteurs pour payer chaque 15 ^{tt} p. restant de la rente et arrerages de 700 ^{tt} :	part sur 19		107 ^{tt}
			<u>583^{tt}: 18</u>

Recepte Entiere pour une part
depuis le 1^{er} Avril 1674 Jusques
au Vendredi 5 Avril 1675 qui a
fermé le Theatre pour 2586^{tt}: 6/7

On a joué 145. fois.

N.º. que les frais Extraordinaires pour la preparation de pieces
qu'on a retiré sur les Chambrés au Commandeur du 29 Avril 1672
qu'on a commandé a travailler jusques au 5^{me} Avril 1675 qui est
le denier de ce payon, se font monter a la somme de dix mil
huit cent quarante deux livres. dix sept sols 1/2 . 10842^{tt}: 17/

Le 3^{er} Avril 1675 Rembourse ^{sur et tout moins} ~~entièrement~~ M. Boudet de la somme
de 17000^{tt} faisant 700^{tt} de rente en lui payant 11000^{tt} de principal
plus pour Interest d'un an - - - 700^{tt}
plus p. Interest restant - - - 501^{tt}: 13/ et 4/3

La quittance est au pied du Contrat
chez M. Sigault Notaire. 12201: 13/ 4/3

Les 3000^{tt} restant des 14000^{tt}. et Interest ont été payés
depuis le 17 May 1677 ~~entièrement~~ 2 parts 4^{tes} de May 1677

Ordonnance du Roy du 21 Mars 1675 portant deffence aux Comédiens
de se servir de Voix Externe et qui confirme celle du 30 Avril 1673.
Vide 30^{me} Juillet 1672